



PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

Monsieur le Maire
Mairie
12, rue Principale

57260 RORBACH-LES-DIEUZE

Dossier suivi par : Pascal ANDRES
Tél. : 03 87 28 33 42
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : pascal.andres@moselle.gouv.fr
Réf. : PA/

Objet : Dossier de déclaration concernant la remise en état
d'un passage busé à ROHRBACH-LES-DIEUZE
Accord immédiat

Metz, le 6 janvier 2015

P. J. : 1 Récépissé de déclaration
1 Fiche descriptive

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ Remise en état d'un passage busé à RORBACH-LES-DIEUZE

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 29 décembre 2014
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2014-00153
- Dossier réalisé par : Commune de RORBACH-LES-DIEUZE

Je vous précise que votre dossier est complet sur la forme et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le «récépissé de déclaration» clôturant son instruction administrative. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de VIGY où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :
- ONEMA

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

VALÉRIE ANTOINE-POTIER